



-BULLETIN OFFICIEL N° 01 du 31.10.2024

LIGUE WILAYA FOOTBALL BOUIRA

- *Courriers*
- *Travaux des commissions*
- *Divers*

➤ **COURRIER ARRIVEE:**

➤ **FAF :**

- Circulaire N° 026 du 18/08/2024 relative à l'organisation des championnats des (Jeunes). **Noté.**
- Circulaire N° 027 du 19/08/2024 relative à la préparation de la saison sportive 2024/2025. **Noté.**
- Circulaire N° 028 du 29/08/2024 relative au démarrage des championnats et les droits d'engagement. **Noté.**
- Circulaire N° 030 du 03/10/2024 relative à l'organisation des AGO et AGE des ligues. **Noté.**
- Circulaire N° 033 du 16/10/2024 relative à la feuille de match électronique. **Noté.**
- Déclaration N° 065 du 30/07/2024 relative au barème des indemnités d'arbitrage. **Noté.**
- A/S de l'enregistrement des clubs à travers la plate forme FAFCONNETC pour l'acquisition de l'identifiant national. **Noté.**
- Conditions de qualification des entraîneurs. **Noté.**
- Evaluation des scènes de violence enregistrées durant la saison 2023/2024. **Noté.**
- A/S engagements des écoles possédant des registres de commerce. **Noté.**
- Rappel A/S de l'organisation des tours de la coupe d'Algérie 2025. **Noté.**
- A/S confection des calendriers et le démarrage des différents championnats. **Noté.**
- Prolongement des engagements en catégorie « Jeunes » au dimanche 20/10/2024. **Noté.**
- A/S du contrat type destiné aux entraîneurs des clubs amateurs. **Noté.**
- Amendement de l'avertissement pour contestation de décision.
 - ✓ il rentre dans le décompte des avertissements relatifs au match de suspension automatique.
 - ✓ **Amendes :** « Séniors » 5 000,00 DA.
« Jeunes » 3 000,00 DA.
- A/S contrat d'assurance pour la saison sportive 2024/2025.
 - ✓ capital décès 1 000 000,00 DA.
- A/S participation des joueurs U17 en catégorie « Sénior ». **Noté.**
 - ✓ Fournir un dossier médical complet.
 - ✓ Engagement écrit du Directeur Technique du club à défaut de l'entraîneur de l'équipe.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



FAF : DTN : A/S démarrage des festivités relatives à la célébration du 01 novembre 1954-2024. **Noté.**

➤ **LRFA:**

- Réunion de coordination DTRA/DTWA :
 - ✓ Etat des effectifs.
 - ✓ Préparation des examens pratiques des arbitres admis aux épreuves écrites de passage au grade d'arbitre Régional session Juin 2024.
 - ✓ Divers.
- participation à la coupe d'Algérie 2025. **Noté.**
- Couverture des rencontres du 1° et 2° tour de la coupe d'Algérie « Séniors et Jeunes ». **Noté.**
- A/S de l'introduction des recours des CSA de Wilaya. **Noté.**
 - ✓ la transmission de l'appel à l'organe juridictionnel de recours se fera par voie d'**E-MAIL** à l'adresse suivante : [**lrfalger@gmail.com**](mailto:lrfalger@gmail.com)

➤ **CLUB :**



DEPARTEMENT D'ORGANISATION SPORTIVE

PV N° : 01 SEANCE du 31-10-2024

Membres Présents.

-MESSAOUDI HACENE

Ordre du jour :

- ✓ **Examen du courrier**
- ✓ **Rectificatif**
- ✓ **Homologation des résultats**
- ✓ **Traitement des affaires**
- ✓ **Désignations**
- ✓ **Divers**

EXAMEN DU COURRIER :

- **Correspondances :**
- **CLUBS :**



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz -liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



PREPARATION DE LA SAISON SPORTIVE

2024 - 2025

PROGRAMME D'HOMOLOGATION DES STADES

1^{ER} VISITE

STADE	JOURNNEE	HORAIRE
ATH MANSOUR	22/10/2024	13H00
AIT LAZIZ	22/10/2024	10H00
CHORFA	22/10/2024	13H00
M'CHEDALLAH	21/10/2024	13H00
AHL KSAR	22/10/2024	10H00
DIRAH	21/10/2024	13H00
OUED EL BERDI	21/10/2024	10H00

2^{EMME} VISITE

STADE	JOURNNEE	HORAIRE
ATH MANSOUR	28/10/2024	13H00
RAFFOUR	28/10/2024	10H00
DJEBAHIA	29/10/2024	13H00
EL-ESNAM	29/10/2024	10H00
MESDOUR	29/10/2024	13H00
EL-HAKIMIA	29/10/2024	10H00
EL-HACHIMIA	30/10/2024	10H00



Affaire N° 01 : Match UCAM-ESS (U15) du 25-10-2024

Affaire N° 02 : Match UCAM-ESS (U17) du 25-10-2024

Affaire N° 03 : Match UCAM-ESS (U19) du 25-10-2024

- Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « A » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs : « UCA Mansour » et « ES Semmache » ;
- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : UCAM et ESS n'ont pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme FAFConnect ;
- Attendu que les CSA : « UCA Mansour et ES Semmache avaient toute la latitude pour introduire les dossiers de demande de licence avant l'entame du championnat « Jeunes » saison sportive 2024/2025.
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

Club : UCA Mansour,

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club UCAM.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'UCAM ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club UCAM.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'UCAM ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club UCAM.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'UCAM ;

Club : ES SEMMACHE,

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club ESS.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'ESS;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club ESS.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'ESS ;



1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club ESS.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'ESS ;

Art : 52 (amendé) du Règlement des championnats de football des catégories de jeunes.

(Circulaire FAF n°004 du 15.11.2023)

Affaire N° 04 : Match ASCA-JSC (U15) du 25-10-2024

Affaire N° 05 : Match ASCA-JSC (U17) du 25-10-2024

Affaire N° 06 : Match ASCA-JSC (U19) du 25-10-2024

- Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « A » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs : « AS Aghbalou » et « JS Chorfa » ;
- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : ASCA ET JSC n'ont pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme FAFConnect ;
- Attendu que les CSA : « ASC Aghbalou et JS Chorfa avaient toute la latitude pour introduire les dossiers de demande de licence avant l'entame du championnat « Jeunes » saison sportive 2024/2025.
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

Club : ASC Aghbalou,

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club ASCA.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'ASCA ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club ASCA.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'ASCA ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club ASCA.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'ASCA ;

Club : JS CHORFA,



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club JSC.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de JSC;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club JSC.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de JSC ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club JSC.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de JSC ;

Art : 52 (amendé) du Règlement des championnats de football des catégories de jeunes.

(Circulaire FAF n°004 du 15.11.2023)

Affaire N° 07 : Match JSSO-JSE (U15) du 26-10-2024

Affaire N° 08 : Match JSSO-JSE (U17) du 26-10-2024

Affaire N° 09 : Match JSSO-JSE (U19) du 26-10-2024

- Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « A » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par le club : « JS SOUMMAM »
- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, le CSA : JSSO n'a pas procédé au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme FAFConnect ;
- Attendu que les CSA : « JS SOUMMAM avait toute la latitude pour introduire les dossiers de demande de licence avant l'entame du championnat « Jeunes » saison sportive 2024/2025.
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

Club : JS SOUMMAM,

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club JSSO au profit de celle du club JSE qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de JSSO ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'



- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club JSSO au profit de celle du club JSE qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de JSSO ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club JSSO au profit de celle du club JSE qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de JSSO ;

Art : 52 (amendé) du Règlement des championnats de football des catégories de jeunes.

(Circulaire FAF n°004 du 15.11.2023)

Affaire N° 10 : Match OR-RAV (U15) du 30-10-2024

Affaire N° 11 : Match OR-RAV (U17) du 30-10-2024

- Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « A » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs : « O.RAFFOUR » et « RA VOUALI » ;
- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : OR et RAV n'ont pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme FAFConnect ;
- Attendu que les CSA : « O.RAFFOUR et RA VOUALI avaient toute la latitude pour introduire les dossiers de demande de licence avant l'entame du championnat « Jeunes » saison sportive 2024/2025.
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

Club : O RAFFOUR

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club OR.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'OR ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club OR.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'OR ;

Club : RA VOUALI

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club RAV.



- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'RAV;
1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'
- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club RAV.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club du RAV ;

Art : 52 (amendé) du Règlement des championnats de football des catégories de jeunes.

(Circulaire FAF n°004 du 15.11.2023)

Affaire N° 12 : Match CAB-ME (U15) du 25-10-2024

Affaire N° 13 : Match CAB-ME (U17) du 25-10-2024

Affaire N° 14 : Match CAB-ME (U19) du 25-10-2024

- Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « C » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par le club : « CA BESSAM »
- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, le CSA : CAB n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme FAFConnect ;
- Attendu que les CSA : « CA BESSAM avait toute la latitude pour introduire les dossiers de demande de licence avant l'entame du championnat « Jeunes » saison sportive 2024/2025.
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

Club : CA BESSAM

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club CAB au profit de celle du club ME qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de CAB ;
1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'
- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club CAB au profit de celle du club ME qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de CAB ;
1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'



- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club CAB au profit de celle du club ME qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de CAB ;

Art : 52 (amendé) du Règlement des championnats de football des catégories de jeunes.

(Circulaire FAF n°004 du 15.11.2023)

Affaire N° 15 : Match DJ54-ESD (U15) du 25-10-2024

Affaire N° 16 : Match DJ54-ESD (U17) du 25-10-2024

- Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « C » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par le club : « JEUNESSE DIRAH 54 »
- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, le CSA : DJ54 n'a pas procédé au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme FAFConnect ;
- Attendu que les CSA : « JEUNESSE DIRAH 54 avait toute la latitude pour introduire les dossiers de demande de licence avant l'entame du championnat « Jeunes » saison sportive 2024/2025.
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

Club : DJ 54

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club DJ54 au profit de celle du club ESD qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de DJ54 ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club DJ54 au profit de celle du club ESD qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de DJ54 ;

Art : 52 (amendé) du Règlement des championnats de football des catégories de jeunes.

(Circulaire FAF n°004 du 15.11.2023)



Affaire N° 17 : Match EOB-ERH (U15) du 26-10-2024

Affaire N° 18 : Match EOB-ERH (U17) du 26-10-2024

Affaire N° 19 : Match EOB-ERH (U19) du 26-10-2024

- Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « C » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs : « EO BERDI » et « ER HAKIMIA » ;
- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : EOB et ERH n'ont pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme FAFConnect ;
- Attendu que les CSA : « EO BERDI et ER HAKIMIA avaient toute la latitude pour introduire les dossiers de demande de licence avant l'entame du championnat « Jeunes » saison sportive 2024/2025.
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

Club : EO BERDI

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club EOB.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'EOB ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club EOB.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'EOB ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club EOB.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'EOB ;

Club : ER HAKIMIA,

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club ERH.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'ERH;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club ERH.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'ERH ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club ERH.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'ERH ;



Art : 52 (amendé) du Règlement des championnats de football des catégories de jeunes.

(Circulaire FAF n°004 du 15.11.2023)

Affaire N° 20 : Match ESR-MCM (U15) du 26-10-2024

Affaire N° 21 : Match ESR-MCM (U17) du 26-10-2024

Affaire N° 22 : Match ESR-MCM (U19) du 26-10-2024

- Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « C » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs : « ES RIDANE » et « MC MESDOUR » ;
- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : ESR et MCM n'ont pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme FAFConnect ;
- Attendu que les CSA : « ES RIDANE et MC MESDOUR avaient toute la latitude pour introduire les dossiers de demande de licence avant l'entame du championnat « Jeunes » saison sportive 2024/2025.
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

Club : ES RIDANE

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club ESR.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'ESR ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club ESR.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'ESR ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club ESR.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'ESR ;

Club : MC MESDOUR

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club MCM.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de MCM;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club MCM.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de MCM ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'



- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club MCM.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de MCM ;

Art : 52 (amendé) du Règlement des championnats de football des catégories de jeunes.

(Circulaire FAF n°004 du 15.11.2023)

Affaire N° 23 : Match USMB-URB (U15) du 25-10-2024

Affaire N° 24 : Match USMB-URB (U17) du 25-10-2024

Affaire N° 25 : Match USMB-URB (U19) du 25-10-2024

- Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « B » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs : « USM BOUIRA » et « UR BOUIRA » ;
- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : USMB et URB n'ont pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme FAFConnect ;
- Attendu que les CSA : « USM BOUIRA et UR BOUIRA avaient toute la latitude pour introduire les dossiers de demande de licence avant l'entame du championnat « Jeunes » saison sportive 2024/2025.
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

Club : USM BOUIRA

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club USMB.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'USMB ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club USMB.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'USMB;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club USMB.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de l'USMB ;

Club : UR BOUIRA

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club URB.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de L'URB;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club URB.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de L'URB ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club URB.
- **Amende de 10 000,00 DA** (DIX Mille Dinars) au club de L'URB ;

Art : 52 (amendé) du Règlement des championnats de football des catégories de jeunes.

(Circulaire FAF n°004 du 15.11.2023)

Affaire N° 26 : Match IRBE-USCAL (U15) du 25-10-2024

Affaire N° 27 : Match IRBE-USCAL (U17) du 25-10-2024

Affaire N° 28 : Match IRBE-USCAL (U19) du 25-10-2024

- Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « B » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs : « IRB EL-ESNAM » et « USCA LALOUI » ;
- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : IRBE et USCAL n'ont pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme FAFConnect ;
- Attendu que les CSA : « IRB EL-ESNAM et USCA LALOUI avaient toute la latitude pour introduire les dossiers de demande de licence avant l'entame du championnat « Jeunes » saison sportive 2024/2025.
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

Club : IRB EL-ESNAM

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club IRBE.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'IRBE ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club IRBE.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'IRBE ;

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club IRBE.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'IRBE;
Club : USCA LALOU
1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'
- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club USCAL.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'USCAL;
1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'
- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club USCAL.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'USCAL ;
1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'
- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club USCAL.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'USCAL ;

Art : 52 (amendé) du Règlement des championnats de football des catégories de jeunes.

(Circulaire FAF n°004 du 15.11.2023)

Affaire N° 29 : Match ABRD-CR (U15) du 26-10-2024

Affaire N° 30 : Match ABRD-CR (U17) du 26-10-2024

Affaire N° 31 : Match ABRD-CR (U19) du 26-10-2024

- Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « B » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs : « ABR DJEBAHIA » et « C RAOURAOUA » ;
- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : ABRD et CR n'ont pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme FAFConnect ;
- Attendu que les CSA : « ABR DJEBAHIA et C RAOURAOUA avaient toute la latitude pour introduire les dossiers de demande de licence avant l'entame du championnat « Jeunes » saison sportive 2024/2025.
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

Club : ABR DJEBAHIA

1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club ABRD.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'ABRD ;
1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'
- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club ABRD.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'ABRD ;
1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'
- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club ABRD.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de l'ABRD ;
Club : C RAOURAOUA
1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'
- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club CR.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de CR ;
1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'
- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club CR.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de CR ;
1^{er} FORFAIT : 'non enregistrement de licences'
- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club CR.
- **Amende de 15 000,00 DA** (Quinze Mille Dinars) au club de CR ;

Art : 52 (amendé) du Règlement des championnats de football des catégories de jeunes.

(Circulaire FAF n°004 du 15.11.2023)



DESIGNATION DES RENCONTRES

1^{ER} JOURNEE SENIORS.

➤ DESIGNATION JOURNEE DU VENDREDI 01/11/2024

LIEUX	RENCONTRES		CAT	H
KADIRIA	JSK	JSSO	S	15H00
O. EL BERDI	ESS	ABRD	S	15H00
CHORFA	UCAM	CR	S	15H00

➤ DESIGNATION JOURNEE DU SAMEDI 02/11/2024

LIEUX	RECONTRES		CAT	H
O. EL BERDI	IRBE	JSE	S	15H00
AIN BESSAM	CAB	USCAL	S	15H00
DIRAH	DJ54	EOB	S	15H00

DESIGNATION DES RENCONTRES

2^{eme} JOURNEE JEUNES

➤ DESIGNATION JOURNEE DU VENDREDI 01/11/2024 GROUPE « A »

LIEUX	RENCONTRES	CAT	H
CHORFA	JSC - OR	U19	09H00
		U17	11H00
		U15	14H00
OUED EL BERDI	JSE - UCAM	U19	09H00
		U17	11H00
		U15	14H00

➤ DESIGNATION JOURNEE DU SAMEDI 02/11/2024 GROUPE « A »

LIEUX	RENCONTRES	CAT	H
OUED EL BERDI	ESS - ASCA	U19	09H00
		U17	11H00
		U15	14H00
CHORFA	RAV – JSSO	U19	//
		U17	09H00
		U15	11H00



DESIGNATION DES RENCONTRES

2^{eme} JOURNEE JEUNES

➤ DESIGNATION JOURNEE DU VENDREDI 01/11/2024 GROUPE « B »

LIEUX	RENCONTRES	CAT	H
AIT LAZIZ	USA – USMB	U19	09H00
		U17	11H00
		U15	14H00
AIN BESSAM	USCAL - ABRD	U19	09H00
		U17	11H00
		U15	14H00
BOUIRA	URB - IRBE	U19	09H00
		U17	11H00
		U15	14H00
KADIRIA	JSK - ASSIREM	U19	09H00
		U17	11H00
		U15	14H00

EXEMPT : CR

DESIGNATION DES RENCONTRES

2^{eme} JOURNEE JEUNES

➤ DESIGNATION JOURNEE DU VENDREDI 01/11/2024 GROUPE « C »

LIEUX	RENCONTRES	CAT	H
EL HACHIMIA	ME - ESR	U19	09H00
		U17	11H00
		U15	14H00
DIRAH	MCM – DJ54	U19	09H00
		U17	11H00
		U15	14H00

➤ DESIGNATION JOURNEE DU SAMEDI 02/11/2024 GROUPE « C »

LIEUX	RENCONTRES	CAT	H
EL HACHIMIA	ERH - CAB	U19	09H00
		U17	11H00
		U15	14H00
DIRAH	ESD - EOB	U19	//
		U17	09H00
		U15	11H00